



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

PROCÈS-VERBAL de la 7^e séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond présidée par M. le maire Claude Duplain, le 29 avril 2022 à 8 h 30, à la salle de conférences de l'hôtel de ville au 375, rue Saint-Joseph à Saint-Raymond.

SONT PRÉSENTS :

MM. les conseillers	Claude Renaud Philippe Gasse Benoit Voyer Yvan Barrette Pierre Cloutier Fernand Lirette
---------------------	--

Tous membres du conseil formant quorum.

Est également présent : le directeur général et assistant-greffier, M. François Dumont

Ordre du jour

1. Administration de la municipalité

- 1.1 Mandat à M. Claude Beaulieu, ing., afin de présenter la demande d'autorisation pour le projet de dragage de la rivière Sainte-Anne en amont du barrage de Saint-Raymond au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)
- 1.2 Mandat à M. Simon Bélanger, géomorphologue, afin de présenter la demande d'autorisation pour le projet de système de retenue des glaces au site du Km 10,5 de la rivière Sainte-Anne à Saint-Raymond au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)
- 1.3 Octroi d'un mandat à Les entreprises Sylvain Beaupré pour des travaux électriques dans le cadre du projet de revitalisation du centre-ville

2. Trésorerie

- 2.1 Aucun

3. Sécurité publique

- 3.1 Aucun

4. Transport routier et hygiène du milieu

- 4.1 Aucun

5. Urbanisme et mise en valeur du territoire

- 5.1 Aucun

6. Loisirs et culture

- 6.1 Aucun

7. Période de questions

8. Levée de la séance



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

22-04-157 MANDAT À M. CLAUDE BEAULIEU, ING., AFIN DE PRÉSENTER LA DEMANDE D'AUTORISATION POUR LE PROJET DE DRAGAGE DE LA RIVIÈRE SAINTE-ANNE EN AMONT DU BARRAGE DE SAINT-RAYMOND AU MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS (MFFP)

Attendu la démarche entreprise par la Ville de Saint-Raymond en 2014 visant à diminuer les risques d'inondation de la rivière-Anne;

Attendu le partenariat avec le ministère de la Sécurité publique (MSP);

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR PHILIPPE GASSE, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal mandate M. Claude Beaulieu, ing., afin de présenter la demande d'autorisation pour le projet de dragage de la rivière Sainte-Anne en amont du barrage de Saint-Raymond au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs(MFFP).

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

22-04-158 MANDAT À M. SIMON BÉLANGER, GÉOMORPHOLOGUE, AFIN DE PRÉSENTER LA DEMANDE D'AUTORISATION POUR LE PROJET DE SYSTÈME DE RETENUE DES GLACES AU SITE DU KM 10,5 DE LA RIVIÈRE SAINTE-ANNE À SAINT-RAYMOND AU MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS (MFFP)

Attendu la démarche entreprise par la Ville de Saint-Raymond en 2014 visant à diminuer les risques d'inondation de la rivière-Anne;

Attendu le partenariat avec le ministère de la Sécurité publique (MSP);

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR FERNAND LIRETTE, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal mandate M. Simon Bélangier, géomorphologue., afin de présenter la demande d'autorisation pour le projet de système de retenue des glaces au site du Km 10,5 de la rivière Sainte-Anne à Saint-Raymond au ministère des Forêts, de la Faune et des parcs(MFFP).

Adoptée à l'unanimité des membres présents.



No résolution
ou annotation
22-04-159

Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

OCTROI D'UN MANDAT À LES ENTREPRISES SYLVAIN BEAUPRÉ POUR DES TRAVAUX ÉLECTRIQUES DANS LE CADRE DU PROJET DE REVITALISATION DU CENTRE-VILLE

Attendu le projet de revitalisation du centre-ville;

Attendu que, dans le cadre de ce projet, il est prévu de retirer les réseaux existants au centre-ville;

Attendu les mandats octroyés à Telus et Hydro-Québec;

Attendu que des travaux de modification des alimentations des commerces doivent être réalisés par la Ville;

Attendu la soumission déposée par Les entreprises Sylvain Beaupré;

Attendu le Règlement portant sur la gestion contractuelle;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR PIERRE CLOUTIER, IL EST RÉSOLU :

QUE la Ville accorde à Les entreprises Sylvain Beaupré le contrat pour des travaux électriques dans le cadre du projet de revitalisation du centre-ville, tel que décrit à l'offre de service déposée le 27 avril 2022, pour une dépense totale de 80 840 \$ plus les taxes applicables.

La présente résolution et l'offre de service déposée tiennent lieu de contrat.

QUE les sommes nécessaires afin de pourvoir au paiement de la présente dépense soient prises à même les sommes disponibles du Règlement 743-21 *Règlement décrétant un emprunt en vue des travaux de réfection des trottoirs et le déplacement du réseau électrique au centre-ville.*

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

SUJET 7.

Période de questions.

✓ *Aucun citoyen n'est présent à la séance.*

SUJET 8.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. Il est 9 h 01.

François Dumont
Directeur général et assistant-greffier

Claude Duplain
Maire